



Envoyé en préfecture le 15/04/2025
 Reçu en préfecture le 15/04/2025
 Publié le 16/04/2025
 ID : 029-212902506-20250407-CM2025_023-DE

Conseil Municipal du 7 avril 2025
Extrait
du registre des délibérations

Présidente : Mme Marie-Christine JAOUEN, Maire
Secrétaire de séance (art. L2121-15 du CGCT) : Mme Annie YVINEC

Date de la convocation : **25 mars 2025**

Affichage de la convocation : **25 mars 2025**

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-HERNIN s'est réuni le lundi 7 avril 2025 à 19h00, en nombre prescrit par la loi, à la Mairie sous la présidence de Madame Marie-Christine JAOUEN, Maire.

En exercice	15
Présents	11
Représentés	02
Prenant pas part au vote	00
Votants	13

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : BARGUIL Alain, DOUCEN Valérie, HAMMERVILLE Gérard, JAOUEN Marie-Christine, L'ABBÉ Valérie, LE BIHAN Erwan, LE LOUARN Eric, LÉVÉNEZ Marie-Renée, RIOU Guillaume, SALHI Gill, YVINEC Annie.

Etaient représenté(e)s : LÉVÉNEZ Yves (pouvoir à LÉVÉNEZ Marie-Renée), SCHWARTZ Muriel (pouvoir à DOUCEN Valérie).
Etaient absents : CARDINAL Marion, HOURMAND Thibaut.

Délibération CM 2025_023
Budget annexe Eco-lotissement : Adoption du budget primitif 2025

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget annexe prévisionnel de l'Eco-lotissement pour l'exercice 2025 sur les bases suivantes :

	RECETTES	BP 2025
	7015 Vente de terrains aménagés	0,00 €
Fonctionnement	71355- 042 variation de terrains aménagés	111 410,99 €
	757348 Prise en charge du déficit	11 296,59 €
	75888 Autres charges courantes	5,00 €
	774 Subventions exceptionnelles	0,00 €
	TOTAL	122 712,58 €
	DEPENSES	BP 2025
	002 - Déficit de fonctionnement reporté	11 296,59 €
	6045 études-travaux (terrains à aménager)	0,00 €
	65888 Autres charges courantes	5,00 €
	71355-042 variation de stocks aménagés	111 410,99 €
	TOTAL	122 712,58 €
	RECETTES	BP 2025
	001 Solde d'investissement reporté	11 297,65 €
Investissement	168748 Avance budget principal	0,00 €
	3555-040 terrain à aménager	111 410,99 €
	TOTAL	122 708,64 €
	DEPENSES	BP 2025
	168748- Dettes autres communes	11 297,65 €
	3555-040 Terrains aménagés	111 410,99 €
	TOTAL	122 708,64 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de RENNES ou via l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le

16/04/2025
ID : 029-212902506-20250407-CM2025_023-DE

40

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2312-1,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Considérant le projet de budget primitif 2025 présenté par le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

ADOPTE, au niveau du chapitre, le budget primitif de l'Eco-lotissement pour l'exercice 2025 tel que présenté ci-dessus.

AUTORISE Madame le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, taux maximal autorisé.

AUTORISE Madame le Maire à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

La secrétaire de séance,
Annie YVINEC



Le Maire,
Marie-Christine JAOUEN